



Informations des élus CGT à la CNRACL

DE BONNES RAISONS DE SE MOBILISER LE 31 :

Ce gouvernement, à la suite des autres continue à mépriser les agents de la Fonction publique territoriale. Alors que le Président/Candidat à sa succession ne cesse de clamer que sous son quinquennat, il a augmenté le niveau de vie des salariés, il est temps de se réapproprier la vérité.

Notre caisse de retraite, la CNRACL, est de plus en plus mis sous pression suite aux décisions iniques prises en toute connaissance de chose par le gouvernement.

Alors que le rapport démographique est toujours positif, la contractualisation de la fonction publique vide les caisses de la CNRACL, au profit du Régime général et de l'IRCANTEC.

Et pourtant, sous l'impulsion des administrateurs CGT, une délibération a été prise, à une large majorité, pour abaisser le seuil d'affiliation à la CNRACL à 17h30. Ce n'est que justice, pour les fonctionnaires à temps non complet (moins de 28h00), qui n'ont pas la même protection sociale et pourtant assurent leurs missions au service de la population au même titre que les agents à temps complet ;

Pas de congé longue maladie ni longue durée, pas de retraite pour invalidité, etc. !

Pour infos, la CFDT n'a pas participé au vote, FO a voté contre la proposition d'abaissement du seuil d'affiliation, chaque agent se fera son idée sur la nature de ces votes.

Le gouvernement a mis son veto sur cette délibération, pire, il enlève des prérogatives du conseil d'administration, la décision sur le seuil d'affiliation maintenant fixé par arrêté ministériel... et reste sur 28h00.

Les cotisations et contributions ne rentreront donc pas à la CNRACL, mais au Régime général et à l'IRCANTEC.

Les employeurs de nos collectivités et des hôpitaux doivent prendre leurs responsabilités et faire de la titularisation à temps complet pour tous les agents, une normalité.

La CGT doit par ses actions, contraindre le gouvernement à revoir sa copie, et redonner au Conseil d'administration la prérogative de décider du seuil d'affiliation.

La COG (Convention d'objectif et de gestion) mise en place et qui cours jusqu'à fin 2022, bloque les demandes des administrateurs CGT, sur le financement du FAS (Fonds d'Action Sociale) en direction des retraités les plus démunis ;

Devant les demandes de plus en plus nombreuses d'aide, pour les retraités, le budget alloué au FAS, 130 millions d'euros, est largement dépassé ; Ce qui implique de fait, devant l'obstination de ce gouvernement, à changer à la baisse les barèmes pour accès aux aides du FAS ;

En cette période d'augmentation très violente du coût de la vie pour l'accès aux besoins sociaux les plus élémentaires, c'est scandaleux.

Le budget du FAS, devrait être à hauteur des 0.8% que règlent les agents et les employeurs, ce gouvernement nous impose 0.6%.

Il nous faut exiger ce 0.8%, voire une augmentation de ce %, ce qui permettrait de faire une véritable politique sociale à destination de tous les pensionnés les plus pauvres, sans avoir à baisser les barèmes d'aide ;

Les retraités ne sont pas responsables du petit niveau des pensions, ce ne sont pas eux qui ont gelé le point d'indice, ce ne sont pas eux qui « tassent » les grilles indiciaires, ils n'ont pas à faire les frais de cette situation idéologique de ce gouvernement.

C'est la revendication que porte et porteront, les administrateurs CGT au conseil ;

C'est la revendication que devrait porter tous nos retraités, par la manifestation, et pourquoi pas par une pétition nationale pour mettre la pression sur le gouvernement ;

Pour Rappel, La COG n'a reçu l'aval d'aucune organisation syndicale qui toutes ont voté CONTRE, c'est la voix prépondérante du président qui a permis cette COG, qui bloque nos justes revendications ;

Devant les choix idéologiques de ce gouvernement, la situation des agents et des retraités va se dégrader ;

Si on regarde les tassements des grilles imposés par le législateur, et la faiblesse du point d'indice, bien souvent en dessous du SMIC pour les 1^{er}s échelons de C1, et C2, on se rend compte que :

- Pour un agent né en 1962, et qui aurait une carrière complète à la CNRACL, soit 42 ans pour ne pas avoir de décote (168 trimestres), s'il arrive au bout de la catégorie C, il a une augmentation de 623 euros bruts. Lamentable

Pour les agents nés en 1973 et après, ce sera 43 ans de carrière pour ne pas avoir de décote

- C'est état de fait induit des pensions de plus en plus basses, puisque calculées sur le dernier traitement indiciaire brut, donc :
- 75% de 2216.00 (dernier traitement en C3) = 1662.18 bruts il faut soustraire 10% de cette somme pour avoir la pension nette ;

1662 euros bruts de pension après 42 ans de carrière, c'est comme cela que l'on vide la fonction publique territoriale de toute attraction pour les jeunes...

Une augmentation de 623 euros bruts pour 42 ans de carrière, c'est comme cela que l'on appauvrit les agents de la Fonction Publique Territoriale.

C'est comme cela que ce gouvernement dit prendre soin des agents ; triste et à combattre le plus rapidement possible par nos actions et nos luttes ;

C'est comme cela que le gouvernement paupérise les retraités et les agents ;

La décote imposée en cas de manque de trimestres contribue au mal-être des agents et des retraités ;
En effet qui peut partir avec un niveau de pension qui serait abaissé de 10 à 20% ?

(1.25% par trimestres manquants à hauteur de 20 trimestres, soit 25% de décote au maxi)

Pour annuler cette décote, qui n'est pas de la responsabilité des agents, il faut aller jusqu'à 67ans.

Qui peut croire que cela est possible ? qui peut dire que c'est prendre soin des agents ?

Cela entraîne des drames, des accidents, des maladies, etc., une injustice totale, car cela nous empêche de partir selon le niveau de nos besoins sociaux que l'on décide, dès que l'on a l'âge de partir à la retraite...

Les départs en retraite pour invalidité explosent, ce qui est logique devant cet état de fait, mais là aussi ce sont les agents qui en font les frais... !

Pour rappel, seuls les agents à 28h00 et plus, peuvent avoir la retraite pour invalidité, pour les autres, cette disposition n'existe pas, là aussi c'est une injustice, qui doit nous pousser à imposer le seuil d'affiliation à partir de 17h30, comme voté par le conseil d'administration.

Voilà quelques raisons de plus, du point de vue des administrateurs CGT de notre Fédération de se mobiliser, en plus de nos justes revendications d'augmentation des traitements.

Toutes et tous nombreux dans nos rassemblements et nos luttes le 31